



Parcs
naturels
régionaux
de France

Une autre vie s'invente ici

parcs

LE MAGAZINE DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX
SEPTEMBRE 2023 — N° 92

Grand angle

Le paysage, horizon des projets de territoire des Parcs

— p. 09

En pratique

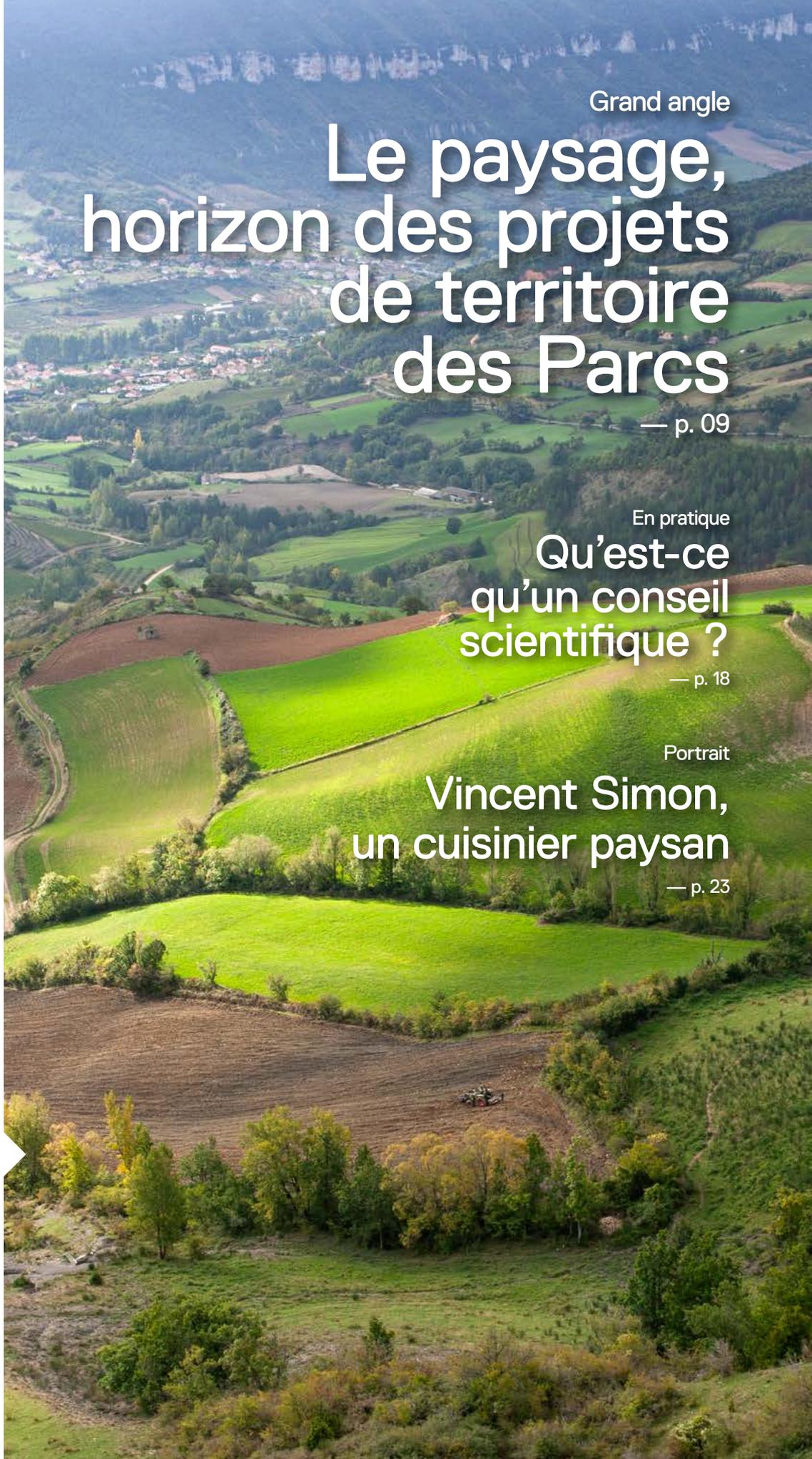
Qu'est-ce qu'un conseil scientifique ?

— p. 18

Portrait

Vincent Simon, un cuisinier paysan

— p. 23



Quand la bande dessinée rencontre l'art pariétal

— Le Parc des Causses du Quercy a invité sept auteurs de bande dessinée à mener une expérience grandeur nature les rapprochant de leurs ancêtres préhistoriques, dessinateurs de la grotte du Pech Merle. Inspirés par les formes naturelles d'une petite grotte située en vallée de la Sagne, ils ont eux aussi peint sur les parois avec des pigments naturels. Un film réalisé par Marc Azéma, produit par le Parc, a été présenté au centre de la préhistoire de Pech Merle lors de la Semaine des Géoparcs, et d'autres réalisations sont en gestation pour valoriser cette expérience unique.

« Le paysage impose d’appréhender le territoire dans sa globalité : il est un résultat. Il reflète la relation des Hommes avec leur territoire. »

Michaël Weber

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France

#PAYSAGE La France fête les 30 ans de la Loi paysage. C’est une excellente occasion pour faire un point sur la place qu’occupe le paysage dans la politique des Parcs naturels régionaux. Pourquoi les Parcs lui attachent-ils tant d’importance ? Je vois deux raisons principales. D’abord parce que nous sommes « allergiques » aux approches sectorielles. Or, le paysage impose d’appréhender le territoire dans sa globalité : il est un résultat. Il reflète la relation des Hommes avec leur territoire. Le préserver impose de comprendre cette relation, de la questionner pour agir dessus. C’est aussi parce que le paysage contient une importante dimension immatérielle. Chaque observateur le perçoit en faisant appel à son vécu, à ses connaissances et à ses émotions. À ce titre, il peut être un excellent support de débat dans le contexte de l’urgence écologique, qui impose la relocalisation massive de la production d’énergie, de matières premières, la sobriété dans l’usage du sol, l’adaptation au changement climatique,

la transition massive vers l’agroécologie. Les Parcs naturels régionaux devront contribuer à bâtir le « paysage de l’après-pétrole ».

#BIODIVERSITÉ COMMUNALE C’est dans ce même contexte que le gouvernement a décidé de consolider la dotation biodiversité pour les communes classées Parc. C’est bien entendu une excellente nouvelle pour nos communes rurales. Mais nous ne devons pas voir cette dotation comme une récompense, plutôt comme un encouragement. J’observe dans de nombreux Parcs la très belle dynamique générée par cette dotation. Face à l’érosion massive de la biodiversité nous savons que nous ne pourrions pas nous contenter d’espaces protégés réglementairement. Nous devons protéger la nature partout. La commune est une excellente échelle d’action pour agir. Et pour notre réseau, cette dotation constitue une très belle opportunité de redynamiser nos relations avec nos communes. Nous suivons cela de près et avec beaucoup d’enthousiasme ! ■



© Barroch Salmanski

05 Territoires vivants

— Signature d'une Obligation réelle environnementale avec Thalès, le festival « Santé'vous bouger ! »... Le point sur les actualités des Parcs qui ont jalonné le semestre.

07 Histoire à partager

— Parc Oise-Pays de France : un programme unique au monde pour la forêt de Chantilly.

09

Grand angle

— Trente ans après la loi Paysage de 1993, qui a permis aux chartes d'acquiescer une valeur juridique, la notion de paysage a fait sa mue : elle est désormais au centre de diverses politiques territoriales œuvrant pour la qualité de vie et l'économie locale.

14 Rencontre

— François Pouthier, professeur associé à l'université Bordeaux-Montaigne, auteur d'une thèse sur la place de la culture dans les Parcs naturels régionaux.

16 Défi

— Quel avenir pour les forêts matures ?

18 En pratique

— Qu'est-ce qu'un conseil scientifique ?
— Police de l'affichage publicitaire : décentralisation des compétences en vue !

20 Découverte

— Parc naturel régional de Corse : sept itinéraires à la découverte de l'île de Beauté.

22 Pêle-mêle

— Tour d'horizon des événements et faits marquants du réseau.



© Vincent Simon

Portrait

— Vincent Simon, un cuisinier paysan.

Parcs n° 92 – Septembre 2023
Directeur de la publication : Michaël Weber.
Rédacteur en chef : Éric Brua.
Coordinateur : Olivier André.
Comité de rédaction : Guillaume Aubin, Angela Bolis, Stéphane Boumendil, Vincent Dedieu, Yvon Brunelle, Cathy Marlas, Elise Tisserant-Pillot.
Relecture : Valérie Petel et Compédit. Rédaction : Citizen Press, Angela Bolis, Dominique Fidel, Guillaume Tixier. Conception, conseil et réalisation : CITIZENPRESS
Impression : Compédit Beaugard.
ISSN : 0982 6246

Photo couverture : Parc des Grands Causses, au dessus de Fontaneilles, à Rivière sur Tarn.

© Helligo - Van ingen

 [fb.com/FederationPNR](https://www.facebook.com/FederationPNR)

 @FederationPNR

 YouTube Fédération des Parcs

 Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Retrouvez aussi Valeurs Parc et Destination Parcs :



DestinationPNR





Sélection d'actus
au sein des Parcs
naturels régionaux



La plus belle prairie de France est en Lorraine. Après avoir remporté le concours général agricole « Prairies et parcours » dans le Parc de Lorraine, Nicolas Breton, éleveur à Foulcrey (57), a remporté le concours au niveau national, lors du Salon de l'agriculture. À travers ce prix agroécologique, il est récompensé pour la qualité de son fourrage et la richesse spécifique de sa prairie.



© PNR CMO

#Le Parc des Caps et Marais d'Opale accompagne les agriculteurs qui souhaitent planter des arbres sur leurs terres grâce à des fiches pratiques adaptées aux différents types d'exploitations : élevages, cultures, maraîchages... En 2022, 24 000 arbres ont ainsi été plantés, avec de nombreux bénéfices à la clé : ombrage, protection du vent, enrichissement des sols, limitation de l'érosion et des risques d'inondation, biodiversité...

© PNR Brenne



Les assistantes maternelles testent les couches lavables

— Depuis 20 ans, le Parc de la Brenne est engagé dans une politique de l'enfance ambitieuse, qui a pris la voie, en 2022, d'un accompagnement des assistantes maternelles vers des pratiques écoresponsables. Cette année, l'opération se poursuit avec les couches lavables ! Un kit d'essai est prêté, avec un accompagnement personnalisé des professionnels pour apprendre à les utiliser et à les entretenir. Le Symctom, syndicat de collecte des ordures ménagères, et le Relais Petite Enfance du Parc sont partenaires du projet.

1 €

C'EST LE COÛT JOURNALIER POUR LA LOCATION D'UN VÉLO ÉLECTRIQUE PENDANT 3 OU 6 MOIS POUR LES HABITANTS DU PARC DES GRANDS CAUSSES. 40 VÉLOS SONT À DISPOSITION. DEPUIS 7 ANS, LE PARC PROPOSE AUSSI DES PRÊTS GRATUITS DE VÉLOS POUR UNE SEMAINE (500 PRÊTS DANS 15 COMMUNES EN 2022).



© Thalès

— En février 2022, le Parc des Boucles de la Seine normande a signé avec Thalès une Obligation réelle environnementale. Thalès s'est engagé sur 30 ans à participer à la renaturation de son site de Pont-Audemer, situé sur un axe de migration des amphibiens, en préservant les habitats – mares, haies, vergers – et en ayant une gestion favorable de ces milieux pour les grenouilles, crapauds et autres tritons.

#Patrimoine

© Pascal Baudry



Dans le Marais Poitevin, les gérants de quatre embarcadères de Coulon et Magné ont signé une convention avec le Parc et la Fondation du patrimoine pour replanter des arbres. Pendant trois ans, ils verseront 50 centimes au Parc

à chaque fois qu'un visiteur louera une barque sans guide. Cette somme servira à financer des plantations dans le secteur concerné par les parcours empruntés au départ de ces embarcadères. Cette première initiative pourrait inciter d'autres professionnels à intégrer la démarche. En cinq ans, le Parc du Marais Poitevin a déjà planté 17000 arbres chez 150 propriétaires, pour renouveler la trame arborée constituée de frênes têtards vieillissants et menacés par la chalarose.



#Santé

Un festival pour bouger

— Dans le Parc du Doubs horloger, le festival « Santé'vous bouger ! » a été un événement phare de 2023. Après une première journée dédiée aux scolaires, avec l'accueil de plus de 250 élèves, une seconde journée grand public a rassemblé une vingtaine de partenaires proposant diverses activités gratuites : tests de vélos cargo ou électriques, ateliers de réparation de vélos, tir à l'arc, marche nordique, dépistages du diabète et de l'hypertension... Un itinéraire de 8 km a aussi été fermé aux véhicules motorisés pour permettre l'usage de vélos, de trottinettes, de rollers... L'idée du festival : aborder la santé de manière transversale et montrer que sport et mobilités actives sont accessibles à tous.

La deuxième édition de la « Grande Traversée » du Parc de la Montagne de Reims

LE PRINCIPE



Une randonnée de 20 km pour partir à la découverte des paysages et vignobles du Parc, le long de la « Ligne des Bulles » (ligne de TER qui relie Reims et Épernay).

MAIS AUSSI...

3 parcours alternatifs de 2,7 et 10 km

Des haltes festives : un tiers-lieu avec un bistro et une épicerie, un marché d'artisans locaux, une « halte contée » en forêt...



1 600 PARTICIPANTS

60 % ont randonné sur la « Grande Traversée ».

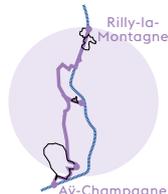
40 % ont randonné sur les petites boucles.

65 % ont pris le train.



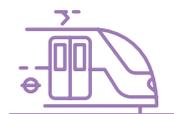
La date

Le 11 juin 2023



L'itinéraire

- Rilly-la-Montagne
- Germaine*
- Mutigny
- Aÿ-Champagne



L'accessibilité

Le TER de la « Ligne des Bulles » a permis aux participants de se rendre et de revenir facilement à leur point de départ.

LES PARTENAIRES

Le Parc et le Comité départemental de la randonnée pédestre ont organisé l'événement. Ils se sont associés à de nombreux partenaires, dont la SNCF et les communes. Suite au succès en 2022, la Région Grand Est a renforcé le cadencement sur la Ligne des Bulles (TER) pour cette deuxième édition.

* Possibilité de ne faire que la partie « Rilly-Germaine » ou « Germaine-Aÿ » pour une randonnée plus courte.



© Parc Oise-Pays de France

— Parc Oise-Pays
de France

Un programme de recherche unique au monde *pour la forêt de Chantilly!*

« Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly. ». C'est le mot d'ordre de la réunion publique qui s'est tenue le 10 octobre 2020, à Gouvieux, à l'initiative d'un comité exécutif constitué par l'Institut de France, propriétaire de la forêt, avec l'ONF, l'Inrae, le Conservatoire botanique national de Bailleul et le Parc naturel régional Oise-Pays de France.



© Parc Oise-Pays de France

PROJET



— Échelle de l'action :

6.300 ha de la forêt de Chantilly, répartis sur deux régions (Hauts-de-France et Île-de-France), deux départements (Oise et Val-d'Oise), 17 communes et 4 EPCI

— **Financement** : 1132 223 € financés par le Parc, le FEADER, la Région, le Département et l'Inrae

— **Date de l'opération** : depuis 2020

Un an plus tôt, l'état des lieux dressé par l'Institut de France était sans appel. 50 000 chênes en mauvaise santé (soit 40 % des arbres du domaine forestier), une prolifération de hannetons, une augmentation de la température moyenne de 1,5 °C, un déficit en eau... autant d'indicateurs qui donnaient la mesure de l'impact du changement climatique sur la forêt. Des inventaires forestiers, des prélèvements de sols et des évaluations de la défoliation avaient alors été réalisés, avec le concours de premiers bénévoles issus d'associations environnementales (voir encadré). Grâce à la réunion publique, riverains, fédérations de chasse et amoureux de la forêt se sont joints au projet. Le programme de recherches-actions était lancé. □



© PNR Oise Pays de France

DES ACTIONS AMBITIEUSES

« Ce programme est unique au monde par son ampleur : nous avons creusé 60 fosses, mis en place 300 placettes d'observation, prélevé 16 000 échantillons de sols pour les analyser au spectromètre, fait survoler deux fois la forêt par un avion équipé d'un Lidar à très haute définition pour la cartographier... tout en conduisant des plantations expérimentales », s'enthousiasme Nathalie Hirt, chargée de mission au Parc Oise-Pays de France et coordinatrice du programme. Prélèvement de sols, piégeage d'insectes,

« Les arbres souffrent de stress multiples liés aux ravageurs, au manque d'eau, à la qualité des sols, aux températures élevées. »

inventaire faunistique, mesure et suivi de la canopée : toutes ces opérations ont été rendues possibles par la mobilisation de centaines de bénévoles aux côtés de la quarantaine de scientifiques venus de toute la France. « Grâce à eux, nous avons quadrillé la forêt, carotté le sol tous les 70 mètres sur 6 300 hectares pendant quatre mois et demi. Ce travail de fourmi donne aux chercheurs une représentation des sols à un degré de précision sans équivalent », insiste-t-elle. Si

des incertitudes demeurent sur la résilience des chênes pédonculés de Chantilly, les actions se poursuivent aujourd'hui pour sauver la forêt : introduction de nouvelles variétés, plantation d'essences mélangées, arrêt des coupes rases, restauration des zones humides... La régulation du gibier, qui mange les jeunes pousses, et surtout celle des hannetons, qui dévorent racines

puis feuilles, sont également au cœur de la gestion. « L'approche est systémique : les arbres souffrent de stress multiples liés aux ravageurs, au manque d'eau, à la qualité des sols, aux températures élevées... tout ce qui peut améliorer leur santé est entrepris. Tout sera fait pour conserver le chêne à Chantilly », assure Nathalie Hirt.

UN ENGAGEMENT DE LA PREMIÈRE HEURE

« Ce qui nous a conduit à adhérer au projet dès le début, c'est "la dimension action" de ce programme de recherche, qui ne se contente pas d'acquérir des connaissances mais expérimente des alternatives de gestion forestière, passant d'une gestion de la production de bois à celle d'un écosystème, dans toutes ses dimensions », souligne Sylvie Capron, directrice du Parc Oise-Pays de France dont le soutien a été décisif pour faire démarrer le projet. « Nous avons mobilisé des crédits sur nos programmes d'actions, 300 000 € entre 2020 et 2023 pour financer les premières études de l'Inrae. Notre présence au comité exécutif a aussi permis de rassurer les associations environnementales sur les intentions du propriétaire et du gestionnaire, par exemple en matière de biodiversité, et d'établir un climat de confiance. »

Aujourd'hui, d'autres financeurs, mécènes, collectivités apportent leur soutien. Ainsi que l'Europe au travers du Fonds européen agricole pour le développement. L'assistance du Parc prend diverses formes : campagnes de communication, fourniture de données et d'un système d'information géographique, ou encore une aide opérationnelle à la coordination technique, administrative et financière. Un engagement fort qui servira à la forêt de Chantilly, mais pas seulement : toutes les données recueillies seront rendues publiques et permettront de protéger d'autres milieux. ■



© PNR Oise Pays de France

■ Jean-Charles Boquet.



© PNR Oise Pays de France

■ Des fosses ont été creusées pour effectuer des prélèvements.

FOCUS

UNE ARMÉE DE BÉNÉVOLES

« Depuis janvier 2020, les bénévoles, 380 personnes inscrites et un noyau dur d'une trentaine de volontaires présents à chaque mobilisation, ont consacré plus de 1650 journées de travail au projet de recherches-actions », indique Jean-Charles Bocquet qui tient bien ses comptes et ses troupes.

Retraité depuis six ans, ce fils de forestier était vice-président à la fois de la Société des Amis des forêts d'Halatte, Ermenonville et Chantilly et de l'Union des amis du Parc Oise-Pays de France et de ses trois forêts lorsqu'il a rejoint le comité exécutif

mis en place par l'Institut de France, l'ONF et le Parc pour y coordonner l'action des bénévoles et constituer le collectif « Ensemble, sauvons la forêt de Chantilly ». Depuis, il ne compte plus son temps. Il passe de l'abattage de jeunes saules aux étangs de Comelles à un pique-nique entre chasseurs et chercheurs, poursuivi par une rencontre avec un comité d'entreprise dans lequel il recrute des bénévoles, pour conclure sa journée derrière son ordinateur à actualiser ses tableaux de suivi... Le tout avec l'enthousiasme communicatif qui le caractérise.



Le paysage, horizon des projets de territoire des Parcs

Urbanisme, économie, biodiversité, agriculture, énergie, tourisme... La notion de paysage recouvre de nombreuses thématiques et se retrouve au centre des politiques territoriales. Avec les collectivités, les Parcs jouent un rôle essentiel dans la préservation et l'aménagement des paysages.

3 raisons de lire ce dossier

1

COMPRENDRE
La notion de paysage

2

CONNAÎTRE
La loi Paysage de 1993

3

DÉCOUVRIR
Les actions des Parcs pour préserver les paysages

PRÉSERVATION

Paysage : quand le projet local en garantit la qualité

Trente ans après la loi Paysage de 1993, qui a permis aux chartes d'acquérir une valeur juridique, la notion de paysage a fait sa mue : elle est désormais au centre de diverses politiques territoriales œuvrant pour la qualité de vie et l'économie locale.

Il y a exactement trente ans, la loi Paysage était votée, faisant passer aux Parcs naturels régionaux un cap décisif : les documents d'urbanisme devaient désormais être compatibles avec leur charte, dotée d'une véritable portée juridique. Plus généralement, cette loi accordait enfin une place à la protection et à la gestion des paysages français, abîmés par des décennies d'industrialisation, d'intensification agricole et d'artificialisation.

En même temps qu'elle gagnait en importance, cette notion de paysage prenait un sens nouveau. Fini le paysage de carte postale, patrimoine purement esthétique à conserver sous cloche. La loi de 1993 vise à protéger les paysages du quotidien, qu'ils soient naturels, ruraux ou urbains, banals ou exceptionnels. Dans les Parcs, ils ne sont plus seulement l'apanage du paysagiste, mais constituent une porte d'entrée vers des thématiques aussi diverses que l'urbanisme, l'économie, la biodiversité, l'agriculture, l'énergie ou le tourisme... En effet, si les paysages sont le fruit de dynamiques naturelles immémoriales, ils sont aussi largement façonnés par les activités humaines, par nos usages et nos modes de vie. « *La façon dont vous mangez, dont vous habitez, dont vous vous déplacez, dont vous répondez aux besoins de la population à partir des ressources locales, tout cela produit le paysage. Le paysagiste n'est plus un soliste mais un chef d'orchestre, car le projet de paysage dépend autant des filières agricoles, des trames vertes et bleues, de la production énergétique locale, etc.* », explique Philippe Gamen, président de la commission « Aménagement du territoire » à la Fédération des Parcs. En somme, le paysage est devenu la traduction

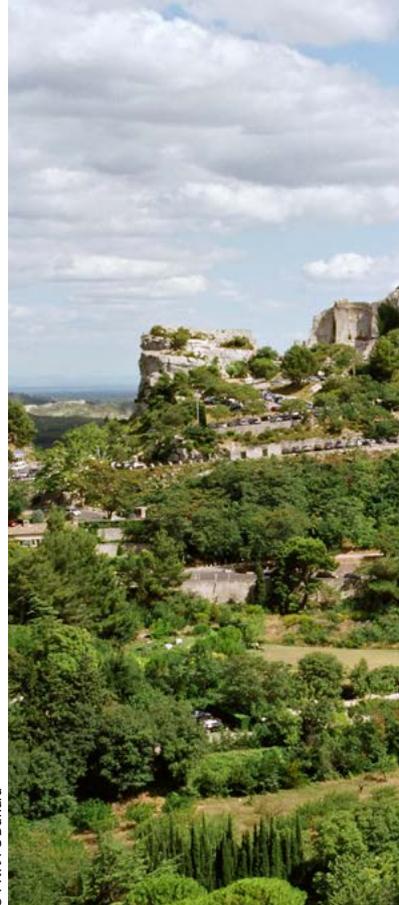
sensible d'un projet de territoire global, tourné vers la qualité de vie et se retrouve, dès lors, au carrefour de multiples politiques.

LE PAYSAGE, FRUIT DE DIVERSES POLITIQUES

Les politiques d'accueil, par exemple, conditionnent l'évolution des villages. Avec la plateforme Web « Habiter Parc », la Fédération et les Parcs de la Brenne, de la Chartreuse et des Préalpes d'Azur expérimentent une mise en réseau des acteurs stratégiques – agences immobilières, commerces, artisans, etc. – en parallèle des choix urbanistiques des communes qui peuvent favoriser la rénovation écologique de l'habitat existant plutôt que l'extension du bâti. En Lorraine, par exemple, le Parc participe à la revitalisation des centres-bourgs ruraux, notamment grâce à des résidences d'architecture et de paysage et des ateliers hors les murs avec des écoles, pour concevoir des opérations exemplaires de requalification de tissus urbains ou de bâtiments anciens et traditionnels. Cette action est menée avec les cinq autres parcs du Grand Est.

Politique énergétique ensuite : on parle de nouveaux paysages de l'énergie. Dans le Parc du Haut-Languedoc, une cartographie des potentiels d'installation photovoltaïque sur toiture a notamment été réalisée, après un travail similaire sur l'intégration paysagère de l'éolien. La politique agricole est aussi détermi-

© PNRA-S Duffard





■ Dans le Parc des Alpilles, précurseur des directives de protection et de mise en valeur des paysages.

nante. Dans le Parc de la Brenne, un paiement pour services environnementaux permet par exemple de rémunérer les agriculteurs pour maintenir ou créer des haies, structures paysagères vitales pour la biodiversité.

Ailleurs, c'est une politique d'aménagement du territoire qui contribue à la fabrique du paysage, en renforçant les liens entre la ville et la campagne. Le Parc des Vosges du Nord a ainsi signé avec l'Eurométropole et la ville de Strasbourg un contrat de réciprocité dans ce sens, autour de diverses collaborations : éducation à l'environnement, sensibilisation au changement climatique, valorisation des filières alimentaires locales, etc.

Politique environnementale enfin : le Parc de Guyane s'efforce ainsi d'éradiquer deux espèces exotiques envahissantes, l'acacia mangium et le niaouli, qui menacent les savanes sèches et les milieux ouverts, transformant ces paysages et appauvrissant la biodiversité locale.

DES OUTILS AU SERVICE DU PAYSAGE

Pour influencer sur la préservation et l'aménagement de leurs paysages, les Parcs et les collectivités ont à leur disposition toute une panoplie d'outils. D'abord, pour mieux les connaître : les atlas du paysage permettent de caractériser les différents types de paysages d'un territoire donné. Cette culture paysagère peut aussi

prendre d'autres voies, parfois très créatives : cahiers de jeu initiant les enfants à la lecture du paysage dans le Parc du Haut-Languedoc ; parcours artistique matérialisant la ligne de partage des eaux dans le Parc des Monts d'Ardèche...

À cheval entre connaissance, pédagogie et outil d'aménagement, les Observatoires photographiques du paysage jouent aussi un rôle central. En prenant régulièrement des photos d'un même point de vue, ils permettent de suivre les mutations d'un paysage, d'orienter les projets d'aménagement et de sensibiliser élus et habitants à leur cadre de vie. Dans le Parc du Pilat, un observatoire, lancé en 1992, a récemment été renouvelé pour mieux exprimer les enjeux contemporains : transition climatique, changement de pratiques agricoles ou forestières, espaces périurbains...

Du côté des moyens d'action, la loi Paysage de 1993 a instauré les directives de protection et de mise en valeur des paysages, dont le Parc des Alpilles a été le premier territoire français à bénéficier. Elles protègent durablement les structures paysagères qui font l'identité du territoire dans son ensemble, tout en reconnaissant leur dynamique, notamment agricole. Certains Parcs choisissent par ailleurs de s'impliquer directement dans un plan local d'urbanisme : c'est le cas de l'Avesnois, qui a apporté à une intercommunalité des outils réglementaires de protection du paysage et sensibilisé les élus *via* des balades paysagères

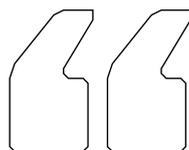
ou des fiches thématiques, les accompagnant ainsi dans l'élaboration de leur PLUi.

Autre outil incontournable : le plan de paysage. Ce programme d'action concerté permet d'assurer une cohérence entre les différentes politiques paysagères. Le Parc des Ballons des Vosges a ainsi maillé son territoire d'une trentaine de ces plans. Le Parc de la Brenne a, de son côté, lancé en 2022 un plan de paysage baptisé « L'arbre et la vallée. Paysans et habitants, pour un avenir commun ». L'idée : imaginer, au fil d'ateliers participatifs, conférences et autres événements, les paysages de demain et en particulier la préservation du bocage. Quant au Parc du Luberon, il a orienté son plan de paysage Luberon-Lure vers l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Car le paysage est aussi métamorphosé par les grandes transitions environnementales actuelles. « *On n'est pas seulement dans la conservation. Le paysage évolue et dans cette perspective, on préfère un paysage choisi que subi* », souligne Philippe Gamen. Au cœur de ces enjeux, le paysage constitue finalement une porte d'entrée efficace pour initier la concertation. « *Beaucoup de Parcs ont révisé leur charte à partir du paysage*, note Philippe Gamen. *C'est moins clivant que l'urbanisme, qui mène à des enjeux de spéculation, de foncier, d'intérêts individuels... Le paysage permet de faire ressortir le bien commun sur la qualité de vie et l'avenir d'un territoire.* » ■



© DR

Dorine Laville, cheffe du bureau des paysages à la Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature



Cette loi Paysage a été promulguée en 1993, dans une France marquée par les bouleversements des Trente

Glorieuses, qui ont banalisé et métamorphosé les paysages : industrialisation, grandes infrastructures de transport... Elle émane d'une prise de conscience qu'il faut préserver le paysage : non plus en mettant sous cloche un paysage remarquable, mais en consacrant le paysage du quotidien, la qualité de notre cadre de vie. Cette loi n'a pas donné de définition précise du paysage,

mais la Convention européenne du paysage s'en est chargée en 2000 : « Le paysage est une partie de territoire, telle que perçue par les habitants du lieu ou les visiteurs, qui évolue dans le temps sous l'effet des forces naturelles et de l'action des êtres humains. » Cette loi crée notamment des directives de protection et de mise en valeur des paysages, qui donnent des prescriptions à respecter localement. Aujourd'hui, la politique publique du paysage prend un nouveau tournant : sortir des logiques sectorielles pour s'appuyer davantage sur le projet local garant d'un paysage de qualité. Pour cela, l'État conduit plusieurs actions comme la sensibilisation des élus à l'approche paysagère, le soutien au déploiement à grande échelle de la démarche paysagère, la refonte des outils de connaissance des paysages pour en faire de véritables outils d'aides à la décision, ou encore le soutien à la recherche afin de renseigner de façon objective l'évolution de nos paysages. »

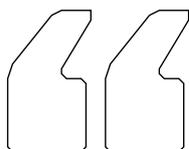


« Coins de verdure pour la pluie dans les cours d'école du Luberon », réalisé suite au plan de paysage Luberon-Lure.



© DR

Jean-Luc Sadorge, ex-directeur de la Fédération des Parcs de 1992 à 2000, actuel chef de projets filière construction de la région Grand Est et conseiller stratégie et partenariats du pôle de compétitivité Build & Connect



En 1992, nous devions avoir un projet de loi entièrement dédié aux Parcs. Finalement, en 1993, les Parcs naturels régionaux ont obtenu

un article unique dans la loi Paysage. Ceci nous a obligés à faire des choix. Nous nous sommes battus pour que nos chartes entrent dans la hiérarchie des normes du droit de l'urbanisme, et s'imposent aux plans d'occupation des sols. Cela a tout changé : c'est à ce moment que nous avons atteint notre majorité. Auparavant, les juristes disaient des Parcs qu'ils étaient du « droit gazeux ». Nous dépensions beaucoup d'énergie à faire respecter les orientations des chartes dans les documents d'urbanisme des communes. À la suite de cette loi, la charte a acquis une valeur juridique. Nous avons, par exemple, pu le constater dans le Parc du Vexin français créé peu après : alors que la charte interdisait les extensions de carrière, le Préfet avait autorisé

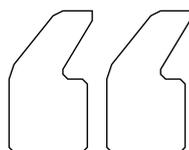
un tel projet, en s'appuyant sur le schéma directeur de la région Île-de-France. Or le tribunal administratif a tranché pour le respect de la charte. Cette loi a aussi précisé nos missions, en introduisant le terme de protection : les Parcs marchent désormais sur deux jambes, le développement économique et la protection du patrimoine naturel et culturel, qui en constituent le moteur. Finalement, cette augmentation des contraintes n'a pas réduit l'intérêt pour les Parcs, au contraire : ils ont plus de valeur, plus de poids, et sont donc plus attractifs. »



Le Parc des Monts d'Ardèche a créé le Partage des eaux, un parcours artistique sur la montagne ardéchoise.



Caroline Rozalen, chargée de mission agriculture durable au Parc de l'Avesnois : l'alimentation à partir des productions locales, source de qualité paysagère

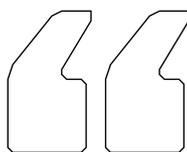


Dans le Parc de l'Avesnois, nous avons lancé un programme d'actions autour de la restauration collective, en travaillant d'un bout à l'autre de la filière. Nous avons repéré les agriculteurs locaux volontaires pour fournir les cantines, travaillé sur des outils intermédiaires, comme une légumerie, mené des actions de formation du personnel ou d'éducation des enfants à l'alimentation et au goût, déployé un label pour les cantines qui proposent plus de produits bio et locaux... Nous avons aussi accompagné les intercommunalités

et les communes pour définir leur stratégie de restauration collective et rédiger les marchés publics, de manière à introduire plus de produits de qualité. Privilégier ces approvisionnements permet de soutenir l'agriculture bio et locale : notamment nos pommiers et notre élevage, qui façonnent nos paysages et notre territoire de bocage. Mais ce n'est pas simple : 80 % de nos communes dépendent de prestataires privés qui leur livrent des repas qu'elles n'ont plus qu'à réchauffer, or ceux-ci ne sont pas toujours organisés pour s'approvisionner localement. Par ailleurs la question du prix reste un vrai sujet. Chacun doit pouvoir gagner justement sa vie : les producteurs, transformateurs, prestataires, sans alourdir le coût du repas pour les communes et les familles. De même, la loi interdit de favoriser le localisme, obligeant à prendre des détours pour introduire ces produits. C'est pourtant essentiel, car cette démarche est bien au croisement du paysage, de l'alimentation et de l'éducation au territoire. »



Gilbert Chabaud, maire de Saint-Pierre-de-Frugie, dans le Parc Périgord-Limousin



À Saint-Pierre-de-Frugie notre but a été, depuis le début, de travailler sur le cadre de vie de manière globale. Nous avons arrêté les pesticides depuis dix ans, nous fauchons raisonné, implantons des nichoirs et des hôtels à insectes, enherbons le cimetière, végétalisons la traversée du village... Bref, nous avons fait tout pour préserver notre biodiversité. Nous avons aussi favorisé les circuits courts en ouvrant une boutique bio avec les producteurs locaux, qui tourne très bien. Dans le même esprit, nous avons un projet de ceinture vivrière autour du

village, en implantant un verger et un maraîcher sur des terrains communaux. Nous construisons des logements et un écocentre passifs, avec des écomatériaux. Pour enrichir la vie culturelle, nous avons créé un jardin partagé pédagogique et accueillons régulièrement des personnalités comme le paysagiste Gilles Clément ou l'agronome Jacques Caplat, qui a pris la suite de Pierre Rabhi. Nous avons aussi un café associatif, et le village fourmille d'activités. Résultat, la population est passée de 360 à 520 habitants, sans autre attraction que notre qualité de vie. La vie de village est de plus en plus complète, avec des services et des produits locaux, en pleine campagne. »



François Pouthier

« La culture est une contribution très forte au projet de territoire »

François Pouthier est professeur associé à l'université Bordeaux-Montaigne, responsable du Master Ingénierie de projets culturels et interculturels. Rattaché au laboratoire Passages (CNRS) dédié à l'aménagement du territoire, il a soutenu une thèse sur la place de la culture dans les Parcs naturels régionaux.

Qu'est-ce qui vous a mené à vous intéresser à la culture dans les Parcs naturels régionaux ?

J'ai travaillé pendant trente ans dans le champ de la culture, dans les domaines associatif et public, pour une ville de la métropole bordelaise, Bègles, puis pour une agence culturelle départementale de Gironde. J'avais un intérêt très fort pour les projets artistiques et culturels en lien avec le territoire. Au tournant des années 2000, j'ai eu le plaisir de découvrir le Parc naturel régional des Landes de Gascogne, avec qui j'ai collaboré, avant d'engager des premiers contacts avec la Fédération des Parcs. Dix ans plus tard, j'ai participé avec les Parcs régionaux du Massif central à une recherche-action, et intégré le conseil scientifique du Parc des Causses du Quercy. Ces expériences ont été très riches et m'ont orienté vers un travail de doctorat dans ce domaine.

Les Parcs naturels régionaux sont intéressants, car ils incarnent un modèle très original d'aménagement du territoire français. Ils n'épousent pas les découpages politico-administratifs classiques de notre pays, décidés par l'État, d'en haut, sur une carte : leur spécificité est de découler d'un projet de territoire. Chacun définit son territoire, son découpage, *via* une charte, renouvelée tous les quinze ans : les Parcs sont donc avant tout le résultat de décisions « ascendantes », qui remontent du territoire. En outre, cette entité a su montrer son agilité et sa résilience : elle a traversé les décennies et les mutations de la société. Or la culture en est une dimension fondatrice. Là où les compétences culturelles de l'État n'ont été que peu transférées, là où la culture demeure une responsabilité partagée aux contours juridiques diffus, l'article premier de leur décret de constitution (1967) stipule qu'ils ont pour objet de protéger « la qualité de leur patrimoine naturel et culturel ».

Quelle problématique soulevez-vous dans votre thèse ?

Je m'interroge sur la place des éléments culturels dans le projet de territoire des Parcs. La culture est-elle une contribution parmi d'autres, ou bien est-elle plus que cela : une condition sans laquelle le projet de territoire du Parc ne pourrait exister ? À quel point les interventions culturelles du Parc participent-elles à la production du territoire ?

Vous apportez des éléments de réponse ?

Oui, la culture est une contribution très forte au projet de territoire. Elle crée de la cohésion culturelle et sociale. Mais ce n'est pas une condition : si tous les Parcs œuvrent dans ce champ, certains se constituent sans porter une vision culturelle forte. J'ai étudié cinquante Parcs, dont dix de manière plus approfondie : il y a une variabilité d'un Parc à l'autre, et pour certains,

la dimension culturelle reste ténue. Mais je montre comment ceux qui développent une forte dimension culturelle voient leur reconnaissance et le sentiment d'appartenance de leurs habitants augmenter.

La culture prend-elle un sens particulier dans les Parcs naturels régionaux ?

À l'origine, il y a le patrimoine. On a longtemps considéré le patrimoine comme des bâtiments ou objets classés par l'État pour leur valeur historique, esthétique, politique, comme une cathédrale ou un château. Bien souvent, on parle du patrimoine des puissants, des seigneurs ou du clergé. À l'inverse, les Parcs conjuguent la notion de patrimoines au pluriel : ils valorisent les patrimoines linguistiques, sociaux, ethnologiques, musicaux, artisanaux, artistiques des gens qui y vivent. Ce sont des patrimoines vivants, qui ont un rôle social actif dans le territoire, et non un patrimoine de la conservation.

La posture des Parcs est aussi de ne pas faire à la place de, mais d'aider à faire, de permettre à la culture des gens de s'exprimer. Ils ont pour rôle d'« assembler » des habitants, artistes, associations, collectivités locales... Ils ne dictent pas ce que doit être la culture, en posant des équipements pilotés par l'État ou la collectivité (comme un théâtre ou un opéra), dans un objectif de rayonnement... L'idée est plutôt celle d'une coproduction de la culture dans le territoire, avec une présence forte des artistes. On est proche de la logique des communs, qui n'appartiennent ni aux uns ni aux autres, avec une gestion à la fois publique et privée : c'est par exemple le cas pour certaines résidences d'artistes, ou des lieux et bars associatifs.

Enfin, dans les Parcs, les notions de nature et culture s'entremêlent : ce lien, qu'on a perdu et qu'on cherche tant aujourd'hui à retrouver, y a toujours été maintenu, par exemple en montrant l'influence des activités humaines sur le façonnement du paysage. Les chargés de mission culture s'occupent d'ailleurs souvent de l'éducation à l'environnement.

Quelle suite avez-vous donnée à votre thèse ?

Ce travail a fait l'objet de publications dans des revues universitaires, dans la presse professionnelle, et dans un ouvrage collectif, sur la place de l'artiste dans les Parcs. J'interviens aussi dans le cadre des révisions de charte, comme avec la Narbonnaise en Méditerranée, ou en animant les débats des 25 ans de la Fédération des Cercles de Gascogne [cafés associatifs en Gironde et dans les Landes] en juin dernier ! Aujourd'hui, je travaille toujours sur les projets artistiques et culturels de territoire, notamment dans le cadre intercommunal, et sur de « nouveaux » lieux artistiques et culturels intermédiaires ou tiers en ruralités. ■

Bio

Années 1990,
directeur de la culture,
de la jeunesse et de
la politique de la ville
de Bègles

2000 – 2016

Directeur de l'Institut
départemental de
développement
artistique et culturel
de la Gironde

2011 – 2016

Président de Culture
& départements,
association nationale
des directeur-riche-s
de la culture des
départements

Depuis 2016

Professeur associé à
l'université Bordeaux-
Maigne

2020

Soutenance de la thèse
« La place de la culture
dans les Parcs naturels
régionaux : contribution
ou condition du
développement
territorial ? »



Quel avenir pour les forêts matures ?

Une vieille forêt regorge de vie, avec des cortèges d'espèces qui n'existent nulle part ailleurs. C'est aussi un trésor rare qu'il faut préserver et faire fructifier. Un enjeu pour l'avenir que de nombreux Parcs naturels régionaux intègrent dans leurs stratégies.

Forêt ancienne, forêt mature, vieille forêt, forêt subnaturelle... En France, la sémantique pour parler de l'âge des forêts est abondante et peut prêter à confusion : une forêt ancienne peut ne pas être mature et vice-versa ! En clair : les forêts anciennes sont des ensembles boisés qui n'ont pas subi de défrichement ni de changement d'usage depuis deux cents ans – en revanche elles peuvent faire l'objet de coupes à blanc –, tandis que les forêts matures se distinguent par la présence de gros, voire de très gros bois, de vieux arbres, de bois mort et de nombreux microhabitats (cavités, excroissances, structures épiphytiques...). Quant aux forêts subnaturelles, ce sont des forêts anciennes qui présentent des critères de maturité.

SANCTUAIRES DE BIODIVERSITÉ

Les forêts matures et subnaturelles sont de riches réservoirs de biodiversité, abritant des espèces rares, qui ne vivent que dans ces écosystèmes peu perturbés par l'homme. Leur préservation et leur développement apparaissent donc comme un enjeu écologique majeur. Mais les défis à relever sont de taille : les forêts matures sont encore mal connues, leur cartographie est très lacunaire et la mobilisation des propriétaires et gestionnaires



© P. d'Adamo - PNR Vercors

— MASSIF DES ALPES

Un POIA pour une trame de vieux bois

Depuis 2021, cinq Parcs préalpains (Massif des Bauges, Chartreuse, Vercors, Baronnies provençales et Verdon) collaborent pour identifier, caractériser et cartographier les forêts matures de leurs territoires. Pour ce projet ambitieux de deux ans et demi, les cinq partenaires bénéficient du soutien du Programme opérationnel interrégional Feder du Massif des Alpes (POIA). Ce cadre européen, grâce aux participations financières de l'europe (FEDER), l'état (ANCT) et 2 régions (AURA/PACA), finance 80% des dépenses d'ingénierie et de fonctionnement. Il se révèle particulièrement adapté aux projets interparcs, ce qui favorise la diffusion des travaux de recherche et d'innovation dans le réseau des Parcs naturels régionaux.

en leur faveur n'a rien d'évident compte tenu de la diversité des valeurs, des perceptions et des profils. Depuis quelques années, cependant, des acteurs de plus en plus nombreux s'engagent pour la forêt mature.

DE VIEUX BOIS DONT ON FAIT DES TRAMES

Ainsi l'ONF a déjà mis en place des réserves biologiques intégrales de plusieurs centaines d'hectares, toutes dans des forêts domaniales, ainsi que des îlots de sénescence rendus à la libre évolution. Le réseau des Parcs naturels régionaux n'est pas en reste, avec des initiatives visant à constituer des « trames de vieux bois » pour assurer une continuité écologique aux espèces animales et végétales. Citons notamment celles du Parc du Luberon, du Morvan, de trois Parcs du Grand Est (Montagne de Reims, Vosges du Nord, Forêt d'Orient) associés au Parc national de forêts dans le cadre du programme Live Biodiv'Est, ou encore de cinq Parcs préalpains qui développent un projet commun sur ce sujet depuis 2021 (cf. ci-contre). Dans un proche avenir, la dynamique en faveur des forêts matures devrait encore s'accélérer avec le plan national d'action « Vieux bois et forêts subnaturelles » attendu pour 2025. ■

BOIS MORTS,
VIEUX ET GROS
ARBRES: QUELS
SERVICES
ÉCOLOGIQUES ?



**AMÉLIORER
LA RÉSISTANCE ET
LA RÉSILIENCE
DES ÉCOSYSTÈMES**

La sélection naturelle qui s'opère dans les forêts rendues à la libre évolution favorise des semences autochtones mieux adaptées aux conditions futures du milieu. De plus, les forêts matures sont davantage susceptibles d'accueillir certaines espèces prédatrices aptes à réguler les populations d'insectes ravageurs qui pullulent cycliquement.



**BOOSTER LA FERTILITÉ DES SOLS
ET RÉGÉNÉRER LA FORÊT**

Champignons, coléoptères, espèces d'oiseaux... Les vieilles forêts abritent un grand nombre d'organismes saproxyliques (dont le cycle de vie est associé à la décomposition du bois mort ou dépérissant). Certains recyclent la matière organique et restituent au sol les éléments minéraux contenus dans le bois et les feuilles. D'autres participent à la régénération en pollinisant les arbres. 20 % des coléoptères saproxyliques sont mêmes floricoles !



STOCKER LE CARBONE

Contrairement à une idée largement répandue, un gros arbre peut continuer à séquestrer chaque année du carbone, même s'il pousse moins vite en diamètre qu'un jeune sujet. De manière générale, les réserves de carbone sont plus importantes dans les vieilles forêts.



**PRÉSERVER LE PATRIMOINE
VIVANT**

Les vieux et gros bois sont des arbres accueillants, les seuls à offrir des habitats bien spécifiques et dans tous leurs compartiments : leur houppier offre nichoirs et perchoirs pour la faune, ils regorgent de microhabitats variés tandis que leur système racinaire permet à des espèces mycorhiziennes spécialisées de se développer.

© DR



3 questions à

MARC FUHR CHERCHEUR À L'INRAE ET CONSEILLER SCIENTIFIQUE DU PARC DU MASSIF DES BAUGES

— Quel est l'objet des recherches que vous pilotez dans le cadre du POIA Trame des Forêts Matures ?

Notre objectif principal est d'identifier les forêts matures sur tout le territoire du Parc des Bauges, ainsi que sur une partie du territoire de ceux de Chartreuse et du Vercors. Pour cela, nous avons recours à des systèmes de télédétection, et en particulier à l'imagerie Lidar, dont nous croisons les données avec les relevés de terrain.

— Savez-vous qui utilise vos travaux de recherche ?

Au-delà du POIA, nos travaux servent aux gestionnaires forestiers désireux de s'impliquer dans la construction de la trame de forêts matures, en premier lieu à l'ONF, déjà très engagé sur ce sujet. Ils servent aussi de support de sensibilisation pour les propriétaires privés. Nous espérons que d'autres acteurs s'en empareront : chercheurs, associations naturalistes, pouvoirs publics...

— En quoi les Parcs naturels régionaux sont-ils des territoires de recherche intéressants ?

Ce sont d'abord de vastes « terrains de jeux » qui couvrent une grande diversité de typologies et de situations. Ensuite, les Parcs sont de véritables experts de leur territoire, rompus aux démarches partenariales et à l'animation de projets. Cela offre un cadre de recherche très confortable.

Qu'est-ce qu'un conseil scientifique ?

1 Qui sont-ils ?

Pour mettre en œuvre leur mission expérimentation-recherche, les Parcs naturels régionaux sont appelés à se doter d'un conseil scientifique (CS). Consultatif, cet organe est indépendant, tout en adhérant aux valeurs du Parc. Les CS ont un rôle d'éclairage scientifique, d'expertise, de recherche, de pédagogie et de prospective. Ils répondent aux sollicitations du Parc, ou peuvent s'autosaisir : ils sont ainsi forces de proposition, voire lanceurs d'alerte. 47 des 58 Parcs disposent d'un conseil scientifique, et six envisagent d'en former un.

2 Comment sont-ils composés ?

Les conseils scientifiques sont composés en moyenne d'une vingtaine de membres, et rassemblent au total une communauté de quelque 1 000 scientifiques. Ils sont formés de membres intuitu personae, qui s'expriment en leur propre nom. Chercheurs ou experts, ils sont choisis en fonction de leur spécialité scientifique, mais aussi de leur lien avec le territoire. Les CS sont interdisciplinaires, associant sciences naturelles et sciences humaines. L'activité de leurs membres est bénévole.

3 Que font-ils ?

Les conseils scientifiques donnent des avis sur des orientations, des programmes, des projets au sein du Parc (par exemple, sur des demandes d'autorisation de travaux, un événement sportif, le développement de l'agrivoltaïsme...). Ils suivent le projet de territoire et interviennent lors du renouvellement de la charte. Ils sont impliqués, voire à l'origine de certains projets de recherche (par exemple, sur le retour du loup sur le territoire). Ils formulent des recommandations, organisent des séminaires, et contribuent également à l'éducation au territoire et à l'environnement. Ils apportent un regard scientifique collectif sur les enjeux qui traversent le Parc, en particulier sur les transitions écologiques et l'adaptation au changement climatique.



© Anne Derenne

CORP vs CS



Le Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) est une structure permanente et consultative de la Fédération des Parcs composée d'une trentaine de scientifiques et personnalités. Son rôle est d'alerter sur les sujets de société concernant les Parcs, de contribuer aux réflexions des commissions et d'apporter des connaissances. Indépendant des conseils scientifiques, le CORP soutient néanmoins leurs activités. Il est de plus en plus sollicité pour animer et renforcer les coopérations au sein de ce réseau. Il organise chaque année une rencontre des présidents de CS, participe activement aux contenus du congrès des Parcs et concocte des controverses sur des sujets qui agitent les Parcs.

Police de l'affichage publicitaire : décentralisation des compétences en vue !



© Anne Derenne

Quel appui des PNR ?

Les Parcs pourront exercer un rôle d'appui et de conseil auprès de leurs communes et communautés. Ils seront à même, par exemple, de les accompagner dans la définition du scénario « institutionnel » (maire ou président de l'EPCI ?) permettant d'être le plus efficace dans l'exercice de ces nouvelles compétences de police administrative, ainsi que dans la définition du scénario « organisationnel » (quels services, quels agents, etc.). Ils pourraient également participer à l'élaboration du scénario « fonctionnel » en proposant leur expertise pour l'instruction des demandes d'autorisation, le constat des infractions, la rédaction des injonctions administratives ou la gestion des contentieux.

Que dit la loi en matière d'affichage publicitaire dans les Parcs naturels régionaux (PNR) ?

En agglomération, comme hors agglomération, le Code de l'environnement interdit la publicité et les préenseignes dans les PNR. Lorsque la charte du Parc l'autorise, un règlement local de publicité communal ou intercommunal (RLP) peut être adopté pour admettre des dérogations à cette interdiction à l'intérieur des agglomérations. Par ailleurs, toute installation ou modification d'enseigne à l'intérieur des agglomérations des PNR est soumise à une autorisation préalable et devra respecter des règles nationales, voire les règles locales définies par un RLP.

Aujourd'hui, qui fait quoi ?

Aujourd'hui, les compétences en matière de police de la publicité relèvent du préfet de Département, sauf lorsque la commune est couverte par un RLP : dans ce cas, elles sont exercées par le maire au nom de la commune. La police de la publicité couvre la réception des déclarations préalables et l'instruction des demandes d'autorisation, le contrôle du respect de la réglementation,

la mise en demeure des contrevenants et les éventuelles sanctions administratives.

Et demain ?

La loi « Climat et Résilience » décentralise le pouvoir de police de la publicité. À compter du 1^{er} janvier 2024, celui-ci sera transféré aux maires. Toutefois, la loi prévoit le transfert automatique de cette nouvelle compétence au président de l'EPCI à fiscalité propre pour toutes les communes (quelle que soit leur taille) membres des EPCI compétents en matière de plan local d'urbanisme (PLU) ou de RLP et pour les communes de moins de 3 500 habitants dans les EPCI qui ne sont pas compétents en matière de PLU ou de RLP. Les maires disposent toutefois de la possibilité de s'opposer à ce transfert dans des conditions exposées au III de l'article L. 5211-9-2 du CGCT et au III de l'article 17 de la Loi Climat et Résilience. Si un maire s'oppose à la compétence du président de l'EPCI, ce dernier peut, jusqu'au 31 juillet 2024, renoncer à sa compétence pour l'ensemble des communes de l'EPCI.

En savoir + : <https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Loi-Climat-et-Resilience-fiche%20pratique-affichage-publicite-mai2023.pdf>



Les chemins de randonnée offrent des paysages à couper le souffle.



© N.Robert - PNR Corse



© N.Robert - PNR Corse

Parc naturel régional de Corse — Sept itinéraires à la découverte de l'île de Beauté

Pour faire face à la surfréquentation du GR20, le Parc naturel régional de Corse incite les marcheurs à emprunter sept autres sentiers de grande randonnée de l'île. Une invitation au « slow tourisme » pour partir à la rencontre des territoires ruraux et de leurs habitants.

Difficile de se balader en Corse sans pénétrer dans son Parc naturel régional qui s'étend sur 450 000 hectares, soit plus de la moitié de l'île. Son itinéraire phare, le GR20, est prisé des sportifs les plus aguerris, qui gravissent les 10 000 mètres de dénivélés positifs à travers la montagne. Un sentier désormais surfréquenté, qui pousse le Parc à changer de stratégie. « Nos structures étant limitées en capacité d'accueil, cette surfréquentation rend vulnérables les sites et n'est agréable ni pour les randonneurs, ni pour les agents et délégués présents dans les refuges », explique Elena Ciccada, chargée de mission développement touristique. Depuis un an, le Parc de Corse incite donc les randonneurs à découvrir sept autres sentiers reconnaissables à leur balisage orange et qu'il est possible de parcourir entre 5 et 12 jours. La plupart partent du littoral pour rejoindre l'autre bout de l'île, en passant par les terres. Les randonneurs ont le choix entre une diversité de paysages à couper le souffle : villages perchés face à la mer, forêts, vallées,

maquis, et haute montagne, le tout ponctué de majestueux pins larici, d'arbousiers (ou arbres à fraise) et d'immortelles, ces fleurs jaunes au parfum de curry. Le sentier de la Transhumance permet par exemple de découvrir le chemin millénaire, emprunté par les bergers, de la plaine à la montagne du Niolu. Ce « slow tourisme » permet de savourer ce que la Corse a de meilleur à offrir. « On propose aux randonneurs de prendre le temps de découvrir les différents villages, leurs coutumes, de rencontrer leurs habitants, et bien sûr de goûter aux spécialités locales », souligne Anna Acquaviva. Au menu : fromage fermier de chèvre et de brebis, miel, charcuterie... L'ensemble des tracés et des offres d'hébergements est disponible sur le site internet du Parc naturel régional de Corse. ■

4 440 chèvres pyrénéennes sont actuellement recensées.



© Marc-MESPLIE - PNR Pyrénées Ariégeoises

Un cheval castillonnais, une vache casta, une chèvre des Pyrénées, une brebis castillonnaise, un porc gascon... Le Parc des Pyrénées ariégeoises est le berceau d'une dizaine de races domestiques locales. « Leur préservation a été inscrite dans notre charte dès la naissance du Parc naturel régional, comme une évidence par rapport aux objectifs de conservation et de valorisation du territoire », souligne Laure Letard, chargée de mission tourisme de nature.

Après la Seconde Guerre mondiale, ces races anciennes furent délaissées pour des races plus productives, sélectionnées pour leur lait ou leur viande. Certaines frôlèrent l'extinction, beaucoup disparurent. Mais depuis quelques décennies, elles font leur retour grâce au travail de quelques éleveurs passionnés et à la création d'associations nationales visant à

leur sauvegarde et à leur valorisation. Même si leurs effectifs demeurent faibles, ces races ont en effet de précieux atouts : rustiques, autonomes, résistantes, elles contribuent à l'entretien des paysages agropastoraux et à la préservation de leur biodiversité. Elles sont aussi parfaitement adaptées à ce territoire de montagne et à un élevage extensif à taille humaine.

Parmi elles, la casta, une vache à la robe châtaigne et aux cornes évasées : de 30 000 en 1930, ses effectifs ont chuté à une dizaine d'animaux en 1975, pour remonter à 350 femelles en 2020. La chèvre pyrénéenne, elle, avait quasiment disparu dans les années 1980. Elle compte aujourd'hui 4 400 individus. On l'éleve pour sa viande et son lait, sans compter les produits artisanaux : savons au lait de chèvre, couteaux en corne, peaux tannées... Débroussaillieuse hors pair, elle grignote ronces, noisetiers et autres buissons, valorisant ainsi des milieux difficiles d'accès.

Quant au cheval castillonnais, il est passé de 180 têtes en 1998 à 700 aujourd'hui. Ce petit cheval doux, agile et résistant à l'effort, est aujourd'hui employé à l'attelage de loisir, aux randonnées équestres, mais aussi aux épreuves sportives ou aux travaux agricoles. Comme d'autres races locales, il est associé à des pratiques pastorales ancestrales : l'été, il part en transhumance dans les montagnes.

Début juin, ce départ vers les estives est l'occasion d'événements festifs organisés par les associations de sauvegarde de ces races, avec la participation du Parc, qui attirent des centaines de personnes autour de la découverte de ce patrimoine vivant. Au programme : balades à cheval, dégustation de viande de bœuf casta ou de chevreau des Pyrénées... Une valorisation à la fois alimentaire et touristique pour ces races très polyvalentes.

Depuis 2022, le programme Biohéritage, lancé par le Parc, a permis de fédérer les éleveurs du cheval castillonnais, de la chèvre des Pyrénées et de la vache casta. Grâce à des rencontres avec d'autres associations françaises et espagnoles de races locales, des expositions, des outils de communication mis à leur service, ce projet a permis d'avancer ensemble sur les différentes valorisations possibles de ces races, et de renforcer leur lien avec le territoire qui les a façonnées.

© Marc-MESPLIE - PNR Pyrénées Ariégeoises

Les associations se mobilisent pour la préservation des races locales.

Parc des Pyrénées ariégeoises — Pyrénées ariégeoises - Terre de races locales

Dans le Parc des Pyrénées ariégeoises, les races locales font leur retour, participant à la valorisation de ce territoire de montagne et à la transition agroécologique.





Retrouvez plus d'actus sur parcs-naturels-regionaux.fr et suivez-nous sur Facebook, Twitter et LinkedIn

#Communication

Quand on arrive en Parc

Cet été, la campagne « Quand on arrive en Parc » a fait son grand retour. Pour cette deuxième année consécutive, la Fédération des Parcs a renforcé son dispositif avec la création de nouveaux visuels dédiés aux enjeux du réchauffement climatique, de la sécheresse et de l'érosion de la biodiversité. Dans l'objectif de rassembler autour de ces messages de prévention, la création des nouveaux visuels



a fait l'objet d'un jeu concours sur la page Facebook de la Fédération des Parcs. Ainsi, le grand public a pu suggérer et proposer les chansons qui accompagnent les visuels nouvellement créés. Autre nouveauté, la marque Valeurs Parc s'associe pour la première

fois à l'opération. Ce partenariat se traduit par la création d'affiches et de stickers à destination des bénéficiaires, les positionnant comme « ambassadeurs » de la campagne et permettant son affichage au plus près des consommateurs.



© F. Massias

#Tribune

« L'agroécologie n'est plus une option, c'est une urgence »

Un collectif de membres des conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux et de partenaires scientifiques de l'enseignement supérieur et de la recherche publique agronomique a publié une tribune parue le 6 juin dans *Le Monde* : « L'agroécologie n'est plus une option, c'est une urgence ». La fédération s'est associée aux 155 signataires de cette tribune, en appelant à un nouveau contrat territorial et social s'appuyant enfin sur les dynamiques agroécologiques. En effet le modèle des Parcs naturels régionaux, c'est-à-dire une gestion concertée du territoire dans un objectif de transition écologique, montre déjà sa pertinence. Les exemples décrits dans la tribune, dans les Alpilles, en Camargue ou en Caps et Marais d'Opale, sont éclairants et inspirants en ce sens. La tribune appelle donc une volonté politique forte à l'échelle nationale et européenne pour véritablement changer la donne. Cette démarche est aussi un symbole de la vitalité et des conseils scientifiques des Parcs et du Conseil d'orientation recherche et prospective de la Fédération des parcs.

#Urbanisme et paysage

Des webinaires



« Urbanisme et paysage » est une thématique très dynamique, objet de nombreux webinaires et échanges pour répondre à des problématiques comme : « Le paysage est-il dans son assiette ? », « À quoi peut servir un observatoire photographique du paysage ? », « Comment

le paysage peut-il contribuer à renaturer un espace ? ». Bref, une matière prolifique à retrouver dans les ressources du site internet de la Fédération des Parcs.



#Natura2000

Des initiatives marquantes



En 2023, la Mission interrégionale Natura 2000 et territoires poursuit sa collection « Natura 2000, les belles histoires ». Présentée sous forme de fiches, elle revient sur les initiatives marquantes des structures animatrices de sites Natura 2000.

L'ensemble des publications sont à retrouver sur : <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/natura-2000-les-belles-histoires>

#Youtube

Qu'est-ce qu'un Parc ?

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ? La réponse vous est apportée par une nouvelle vidéo d'animation qui fait le point sur les grands principes de fonctionnement d'un Parc et ce qu'il apporte au territoire. À voir, à revoir et à montrer sur la chaîne YouTube de la Fédération des Parcs.



**CE QUI LE MOTIVE
PAR-DESSUS TOUT**

« On donne
une impulsion
à la production
agricole qui
nous entoure. »



© Vincent Simon

SON PARCOURS

2013
Arrivée en Touraine
et création du restaurant

2018
Marque Valeur Parcs

2019
Création de la boutique
de producteurs

2021
Création de la boulangerie
biscuiterie

2022
Prix Innover à la campagne

Vincent Simon

UN CUISINIER PAYSAN

D'origine belge, ce restaurateur s'est installé avec sa famille en Touraine, où il a fondé un petit restaurant gourmand, approvisionné par sa propre production et les agriculteurs locaux.

Si Vincent Simon n'est pas à ses fourneaux, vous le trouverez sans doute sur son vélo, faisant le tour de ses producteurs... ou bien dans ses vergers ou son potager. Avec son épouse Olivia, il a fondé voici dix ans un restaurant pas comme les autres, au cœur du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine, à Côteaux-sur-Loire. Un restaurant 100 % local et de saison, comme un trait d'union entre producteurs et citoyens.

Il y a dix ans, Vincent et Olivia quittent leur Belgique natale pour la Touraine, un territoire dont ils apprécient la diversité des productions agricoles, mais aussi les valeurs culturelles et environnementales. Fini le « grand restaurant impersonnel » qu'ils géraient du côté de Liège : leur nouvel établissement, fondé dans une maison de maître traditionnelle au beau milieu du vignoble AOC Bourgueil, ne dispose que de cinq tables, et mise sur la convivialité et le partage. « C'est un restaurant d'économie locale, dans lequel on nourrit les habitants et les voyageurs avec notre production ou celle de nos voisins agriculteurs », explique Vincent.

Rapidement, le projet dépasse celui d'un simple restaurant. Un élevage extensif est créé, qui regroupe aujourd'hui 4 500 poules de races anciennes (gélines de Touraine, noires du Berry, coucou de Rennes...), et d'autres animaux : canards, pintades, lapins, cochons, agneaux... C'est Gabriel, le fils, qui s'y consacre. Les poules gambadent dans une parcelle de vigne, qui sert à produire, grâce à un vigneron et à une œnologue, la cuvée du patron. Ici, rien n'est perdu : carcasses pour le bouillon, plumes pour l'engrais, pattes pour des restaurateurs asiatiques... « C'est la ferme des années 1950, avec des méthodes de commercialisation de 2025 : l'abattoir et la transformation se font sur place, on expédie du jour au lendemain chez les pros et les particuliers, sans oublier notre restaurant », explique Vincent Simon. Dans cette belle histoire de famille, la fille, Élisabeth, s'occupe pour sa part de la partie boulangerie et biscuiterie : orge, blé ou épeautre, cultivés par des agriculteurs locaux, sont transformés sur place pour fabriquer du pain, des biscuits, ou encore des conserves végétales.

Au final, 60 % des aliments servis au restaurant sont produits en interne, un quart provenant d'achats très locaux (les 15 % restants sont des incontournables comme le café ou le chocolat). « L'idée n'est pas d'être en autarcie, on travaille surtout en collaboration avec des producteurs du coin : un maraîcher, un pisciculteur, un céréalier... On transforme leur produit, on leur donne vie, on donne ainsi une impulsion à la production agricole qui nous entoure », souligne Vincent Simon.

Récompensé par une étoile verte au Guide Michelin, le restaurant affiche aussi la marque Valeurs Parc. Pour Vincent, « c'est le label qui a le plus de cohérence par rapport au territoire. Il nous engage dans une démarche globale : moins de gaspillage, moins de déchets, plus de local et de qualité ». En 2022, Gabriel Simon a aussi été récompensé par le Prix « Innover à la campagne » des Parcs naturels régionaux. Un beau coup de pouce pour la motivation de l'équipe : « En tant qu'entrepreneurs, on peut douter tous les jours, note Vincent. Ce prix nous dit qu'on est sur la bonne voie. » ■

DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES AVEC ET POUR LES TERRITOIRES.

Parce que la transition énergétique ne peut se construire qu'en concertation avec les acteurs des territoires,
ENGIE est partenaire de la Fédération des Parcs naturels régionaux.

Ensemble, ENGIE et la FPNRF travaillent à identifier et partager les meilleures pratiques de développement et d'exploitation d'énergies renouvelables dans les Parcs naturels régionaux.

Pour participer à la lutte contre le réchauffement climatique, agissons ensemble.

The ENGIE logo is centered at the bottom of the page. It features a white, curved swoosh above the word "ENGIE" in a bold, white, sans-serif font. The background of the entire page is a photograph of two people in safety gear walking away from the camera through a field of tall grass towards several wind turbines under a clear blue sky.

L'énergie est notre avenir, économisons-la !

ENGIE : SA au capital de 2 435 285 011 € - RCS Nanterre 542 107 651
Crédit photo : Getty Images